CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
TECHNICIEN SPORTIF RUGBY À XV

Session 2026-2027

MODALITÉS D'ÉVALUATION

I - LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION

La commission d'évaluation sera présidée par le Coordonnateur de l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation de la Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine, ou son représentant.

Les autres membres de la commission d'évaluation seront les formateurs diplômés du DE JEPS ou du DES JEPS Mention Rugby à XV, intervenant sur la formation, ainsi que des intervenants extérieurs à la formation (par exemple des membres de l'Équipe Technique de Ligue).

Dans la mesure du possible, le tuteur sera présent lors de la certification.

II – L'ÉVALUATION FORMATIVE

L'objectif de l'évaluation formative est d'améliorer les apprentissages en cours, en détectant les difficultés du stagiaire et en pouvant ainsi lui proposer des remédiations. Elle permet de situer le niveau du stagiaire par rapport aux attendus du diplôme et notamment des épreuves certificatives.

L'évaluation formative va permettre :

- Au stagiaire de prendre conscience de ses progrès, de ses erreurs, et des connaissances et compétences qu'il doit encore acquérir. Dans ce cadre, les erreurs ne sont pas des fautes mais bien des sources de progression.

- Au tuteur et aux formateurs d'ajuster les contenus de formation afin de s'adapter à la progression des stagiaires.

Deux séquences d'évaluations formatives seront organisées pendant l'année au sein de la structure d'alternance. C'est le tuteur qui réalisera ces évaluations, en utilisant pour support les grilles de certification ainsi que les fiches d'observation au poste de travail.

En cas d'impossibilité pour le tuteur d'organiser une session d'évaluation formative, l'organisme de formation sera sollicité afin d'organiser cette session lors d'une journée de formation, afin de ne pas pénaliser le stagiaire.

III - L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE

Les épreuves de certification sont présentées page suivante.

En cas de validation partielle du CQP, le candidat pourra conserver le bénéfice des blocs obtenus pendant une période maximale de 3 ans.

IV – LE SUIVI APRÈS LA FORMATION

En suivant de la formation, un suivi des stagiaires est prévu sur deux temps :

1. Un questionnaire en toute fin de formation
2. Un questionnaire 6 mois après la fin de la formation pour faire un point sur les éléments suivants :

- Situation professionnelle à 6 mois
- Difficultés rencontrées
- Adéquation entre l'emploi et la formation

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
Association loi 1901 – Code APE9312Z - N° déclaration d'activité : 75331164033 / SIRET : 83384031700022
Siège : 4 rue Branlac, 33170 Gradignan - Contact : 06.74.14.24.86 / iref@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
TECHNICIEN SPORTIF RUGBY À XV
Session 2026-2027

PRÉ REQUIS	Les candidats auront préalablement été évalués en situation en centre de Formation ou dans la structure d'alternance.				
BLOCS	**BC 1** **Préparation et animation de cycles de séances de perfectionnement en rugby à XV**			**BC 2** **Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**	**BC 3** **Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des Activités Physiques et Sportives**
	ÉPREUVE 1	**ÉPREUVE 2**	**ÉPREUVE 3**	**ÉPREUVE**	**ÉPREUVE**
CERTIFICATION	**Mise en situation pédagogique** **Soutenance orale**	**Mise en situation pédagogique** **Soutenance orale**	**Étude de cas** **Soutenance orale**	**Soutenance orale** **avec support dossier**	**Soutenance orale**
MODALITÉS	**1. Présentation d'un cycle de 6 séances** de perfectionnement en rugby à XV de 10 minutes maximum par le candidat **2. Entretien individuel** sur le cycle d'une durée de 20 minutes maximum réalisé avec deux évaluateurs	**1.** Observation du candidat au cours d'une **mise en situation d'animation** d'une séance de perfectionnement en rugby à XV d'une duré de 30 minutes minimum et 1 heure maximum (hors temps de préparation de matériel et accueil des joueurs) auprès de 14 joueurs minimums. **2. Entretien individuel** sur la séance d'une durée de 30 minutes maximum réalisé avec deux évaluateurs	**1.** le candidat **analyse** la performance d'une équipe, structure son briefing de mi-temps, défini la rotation de son effectif en argumentant ses choix; d'une durée de 60 minutes maximum **2. Présentation orale** de son analyse de 10 minutes maximum par le candidat **3. Entretien oral** d'une durée de 20 minutes maximum réalisé avec deux évaluateurs	**1.** Elaboration d'**un écrit** dans le cadre du stage **2. Avis consultatif du tuteur** sur l'écrit **3. Présentation Orale** de l'écrit de 10 minutes maximum par le candidat **4. Entretien oral** d'une durée de 20 minutes maximum réalisé avec deux évaluateurs	**1. Présentation d'un projet professionnel** de 10 minutes maximum par le candidat **2. Entretien oral** d'une durée de 20 minutes maximum réalisé avec deux évaluateurs
DURÉE TOTALE DE L'ÉPREUVE	**30 minutes maximum** (dont 10 minutes de présentation du cycle par le candidat et 20 minutes de questions)	**1 heure et 30 minutes maximum** (dont 30 minutes à 60 minutes de conduite d'annimation et 30 minutes de questions)	**1 heure et 30 minutes maximum** (dont 60 minutes de préparation, 10 minutes de présentation de l'analyse par le candidat et 20 minutes de questions)	**30 minutes maximum** (dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)	**30 minutes maximum** (dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)
CONSIGNES	Le cycle présenté pour devra impérativement prendre en compte les caractéristiques de l'effectif encadré et la périodisation.	La séance présentée pour la conduite de séance devra impérativement proposer une situation en effectif réduit et une situation en effectif total.	La présentation devra impérativement prendre en compte les caractéristiques de l'effectif encadré et le niveau de compétition.	L'écrit est à remettre 10 jours avant l'épreuve de certification.	Projet professionnel personnel et de dévellopement des compétences.
SUPPORT	Au libre choix du candidat	Au libre choix du candidat	Au libre choix du candidat	Une trame mise à disposition par le certificateur Grille d'observation mise à disposition par le certificateur	Une trame mise à disposition par le certificateur
DATES DE CERTIFICATION	**Mars-Avril 2027**		**Mai 2027**	**Mai 2027**	
DATES DE RATTRAPAGE	**Avril-Mai-juin 2027**		**Juin 2027**	**Juin 2027**	

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine de Rugby
Association loi 1901 – Code APE9312Z - N° déclaration d'activité : 75331164033 / SIRET : 83384031700022
Siège : 4 rue Branlac, 33170 Gradignan - Contact : 06.74.14.24.86 / iref@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr